

Mission

Assurer la surveillance permanente des établissements de crédit et de microfinance.

Localisation

Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA (SGCBU) à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Nombre de poste(s) : 01**Responsabilités du poste**

- Participe aux contrôles à distance et sur place des établissements de crédit, des établissements de paiement, des établissements de monnaie électronique ainsi que des holdings ;
- Elabore le programme de contrôle sur pièces, axé sur les activités à réaliser au titre de l'année N+1 ;
- Prend en charge les diligences relatives à l'examen des plans préventifs de redressement des assujettis, conformément aux procédures ;
- Contrôle et analyse les situations comptables, financières et prudentielles des établissements de crédit, des établissements de microfinance, des établissements de paiement, des établissements de monnaie électronique ou des holdings ;
- Tient et met à jour les dossiers individuels des établissements de crédit, des établissements de microfinance, des établissements de paiement, des établissements de monnaie électronique ou des holdings ;
- Participe à la mise à jour des bases de données servant à la surveillance individuelle et aux autres structures du Secrétariat Général de la Commission Bancaire ;
- Elabore le programme de vérification, à travers notamment la proposition motivée des établissements à contrôler au cours de l'année N+1 ;
- Elabore les termes de référence des vérifications sur place des établissements ;
- Note les établissements de crédit ou de microfinance et les holdings ;
- Applique des tests de sensibilité des établissements de crédit, des établissements de microfinance, des établissements de paiement, des établissements de monnaie électronique ou des holdings ;
- Organise les réunions des collèges de superviseurs des groupes bancaires relevant de son portefeuille (groupes bancaires de l'UMOA) ou participe à leur tenue (groupes bancaires étrangers) ;
- Elabore le compte rendu des réunions des collèges de superviseurs et suit la mise en œuvre des recommandations y afférentes ;
- Analyse les rapports périodiques des établissements de crédit, des établissements de microfinance, des établissements de paiement, des établissements de monnaie électronique ou des holdings ;
- S'assure du respect des normes comptables et prudentielles par les des établissements de crédit, des établissements de microfinance, des établissements de paiement, des établissements de monnaie électronique ou des holdings ;
- Suit la mise en œuvre des dispositions administratives de la réglementation applicables aux établissements de crédit, aux établissements de microfinance, aux établissements de paiement, aux établissements de monnaie électronique ou aux holdings ;

- Elabore des fiches et notes relatives à la situation des établissements de crédit, des établissements de microfinance, des établissements de paiement, des établissements de monnaie électronique ou des holdings ;
- Elabore les lettres de notification périodiques aux établissements sur l'évolution de leur situation ;
- Elabore des comptes rendus d'audience et de séance de travail technique concernant l'évolution de la situation des établissements de crédit, des établissements de microfinance, des établissements de paiement, des établissements de monnaie électronique ou des holdings ;
- Contribue à l'instruction des dossiers de demande d'agrément, d'installation de nouvelles unités et d'autorisation préalable des établissements en activité ;
- Suit la mise en œuvre par les entités contrôlées des recommandations de la Commission Bancaire de l'UMOA et des missions de vérification.

Critères d'éligibilité

- Etre ressortissant d'un Etat membre de l'UMOA ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 40 ans au plus.

Profil requis

- Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 5 en Banque, Finance, Analyse financière, Audit, Microfinance, Economie, Comptabilité, Contrôle de gestion ;
- Avoir au minimum 2 ans d'expérience professionnelle pertinente dans les domaines ou secteurs suivants :
 - banques ou institutions de microfinance, de préférence au sein des départements risque, conformité, audit interne, comptabilité, contrôle de gestion ou contrôle interne, surveillance ;
 - cabinet d'audit et d'expertise comptable, de préférence dans le cadre de missions d'audit de banques, établissements financiers ou SFD.

Pour postuler, les candidats doivent produire un curriculum vitae (CV) indiquant notamment :

- la date de naissance ;
- la nationalité ;
- les périodes exactes des expériences professionnelles (date de début et date de fin) ainsi qu'un résumé des activités prises en charge ;
- le type de contrat pour chaque expérience (CDD, CDI, Consultance, Stage, etc.) ;
- la liste de tous les diplômes, y compris le Baccalauréat, en précisant la date d'obtention, l'établissement de formation et la spécialité de chaque diplôme.

Après avoir téléchargé son CV, le candidat doit obligatoirement renseigner le questionnaire qui lui est automatiquement soumis.

Date de clôture des candidatures : 26 octobre 2026